

Birgitta Bischoff



De grauche à droite : Anne-Marie Rey, Yvette Barbier et Leni Robert

Le 30 avril 2005, à l'occasion de l'Assemblée des Déléguées de l'Association suisse des Droits de la Femme qui se tenait à Lausanne, le prix de l'ADF-SVF a été attribué pour la 4ème fois. Après Leni Robert, Christiane Brunner, Anne-Marie Rey ce fut au tour d'Yvette Barbier, initiatrice de la Veille des Femmes, d'être honorée.





#### rosa canina

La bibliothèque de l'Adf est ouverte les mardis et jeudis, de 14 à 18 h. à la Maison de la Femme,
Eglantine 6, 1006 Lausanne
Des bibliothécaires compétentes vous accueillent et discutent volontiers avec vous.
Abonnement 12 francs par an, ou 1 franc par livre emprunté

## Nouvelles acquisitions (choix)

#### Berenstein-Wavre Jacqueline

Entretiens avec Fabienne Bouvier : Le bâton dans la fourmilière (Métropolis 2005)

#### Bron Mélanie

Les contributions d'entretien entre époux divorcés de 1907 à nos jours (thèse 2005)

#### Canning Nadene

Concilier activités professionnelle et familiale (Via2 rapport 2005)

#### Christe Sabine, Natchkova Nora, Schick Manon, Schoeni Céline

Au foyer de l'inégalité (Antipodes 2005)

### Deuber Ziegler Erica et Tikhonov Natalia

(sous la direction de) : Les femmes dans la mémoire de Genève du 15<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle (Ed. Suzanne Hurter 2005)

#### **Erdrich Louise**

La chorale des maîtres-bouchers (Albin Michel 2005)

#### Joly Eva

Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ? (Les arènes 2003)

#### Halter Marek

Tsippora (Robert Laffont 2003)

#### Halter Marek

Lilah (Robert Laffont 2004)

#### Horem Elisabeth

Schrapnels (Bagdad) (Bernard Campiche 2005)

#### Mabille Nadine

De l'autre côté du jardin (Monographic 2005)

#### Mazzantini Margaret

Ecoute-moi (Robert Laffont 2004)

#### Méda Dominique

Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles (Flammarion 2001)

#### Testud Sylvie

Le ciel t'aidera (Fayard 2005)

#### La bibliothèque vous offre aussi des cassettes-vidéo ainsi que des C.D.

Il y a quelques nouveautés!

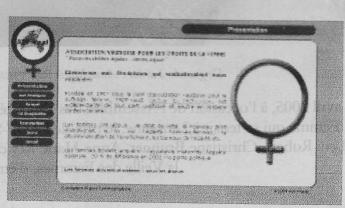
Merci à toutes celles qui nous ont apporté des livres, disques, cassettes et CD pour le Marché aux Puces de janvier. Si vous en avez encore à débarrasser, apportez-les-nous un mardi ou un jeudi, ce sera pour l'an prochain! Merci d'avance!

Entre deux Gazettes, dans la rubrique « Actuel » de notre site

#### www.adf-vaud.ch

vous trouverez une mise à jour permanente de notre agenda.

Cliquer sur Actuel





## Editorial par Christiane Mathys-Reymond, Présidente Adf-vaud

## La Famille enfin désoccultée

Coup sur coup, on apprend que des milliers de petits Suisses manquent de places en garderie, que notre pays (d'après un de ces sondages au goût du jour) est à la traîne en matière d'égalité, qu'Avenir Suisse vient d'éditer un guide vantant l'horaire continu à l'école et que le professeur Marc Germond déplore les recours de tant de femmes à la procréation assistée d'avoir pu envisager maternité dans les bonnes années de fécondité.

Le climat serait-il enfin favorable à la prise en compte de la famille? Il faut dire qu'en octobre 2004 déjà la Suisse se faisait tancer par l'OCDE qui lui proposait sept recommandations en vue

d'une meilleure conciliation entre profession et famille.

Mais surtout, il est bien loin le temps des super women qui refusaient de parler de l'aménagement de leur vie privée comme s'il s'agissait d'une affaire réglée, maîtrisée. A fréquenter de jeunes mères de famille aux responsabilités professionnelles importantes, on entend un autre langage : conjuguer famille et métier est à repenser chaque matin.

Voici donc, sur ce thème, une interview et deux articles! C'est dire si l'intérêt fut grand puisque ce choix s'est opéré sans concertation préalable.

Bonne lecture.

#### Sommaire

- 3 Editorial Eloge d'Yvette Babier
- 5 Interview
  Nadene Canning
  Wacker
  Société
- 8 Projet Adf-Vaud
- 9 Toutes égales et tous égaux
- 11 Imposition séparée

#### Politique

- Quand les femmes pourront-elles enfin envisager une participation à tous les échelons de la société?
- 14 Structures d'accueil pour les enfants, un problème toujours d'actualité

#### Rubriques

- 2 Rosa Canina
- 13-16 Martinet
- 13 Agenda

## Eloge d'Yvette Barbier par Christiane Mathys-Reymond Présidente ADF-Vaud

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis féministes, - Brosa. On K'autresse land our femmes qu'enex homenes

Dix mois de veilles des femmes, cela vaut bien 10 raisons de rendre hommage à l'initiatrice du projet en relevant dix qualités de celle-ci ou du projet lui-même.

#### 1/ La foi

Nous, les chevronnées de toute espèce de soirées, séminaires, fêtes, nous avons tremblé et même, au début, nous n'y avons pas cru, pardon Yvette Barbier! Entre nous, nous chuchotions: « Si seulement elle pouvait rabattre son ambition! Un mois, ce serait déjà extraordinaire! Un début de phrase (d'Yvette) à la fois m'interloqua et me fit taire: « Si les femmes ne sont pas capables de veiller durant 10 mois... » alors elles ne sont pas crédibles, voulais-tu dire? Mais trêve de suppositions, tu avais la foi!

#### 2/L'Esprit de famille

aussitôt commandé à l'homme de la famille, Henri Barbier, qui le réalisa avant bien d'autres comme, par exemple, l'installation d'une bâche devant la roulotte, la traction de celle-ci passe jusqu'à la place du Conseil fédéral, et tout ce qu'on ignore. N'a-t-il pas dit, un qu'est-ce qu'elles vont encore inventer?

mi-temps assuré avec brio par l'artiste de la famille, Marie Perny, qui, au soir du 10



Gazette Adf-Vaud No 48 M-CE Voulu

un rendez-vous de travail quotidien entre les 3 faiseurs de veilles, tels furent quelques ingrédients de la réussite.

#### 3/La ténacité

La roulotte ne peut demeurer que quelques semaines au pied du Palais fédéral? Qu'à cela ne tienne! On trouvera bien un autre endroit. Et ainsi de suite...

#### 4/L'anticipation

Le 26 septembre 2004, à la roulotte, c'est le bonheur. ENFIN un congé maternité, bien modeste on est d'accord, accepté! Mais déjà Yvette, profitant de la présence de Maria Roth-Bernasconi, prépare la journée du 10 décembre!

#### 5/La mise en valeur des seules idées positives

Information du secrétariat : « Il reste encore quelques places en mai, profitez de vous inscrire ». Et jamais : « Quelle horreur, il y a encore des trous dans ce mois de mai! »



#### 6/Feu vert pour la liberté

«A la roulotte, vous faites ce que vous voulez»; pas de consignes freinant l'inspiration. Pour ce qui nous concerne, Simone Chapuis et moi-même, une petite lessive de T-shirt à l'enseigne des quotas doublée d'une raclette familiale, et pour votre présidente suisse, Jessica Kehl, quelques tours nocturnes du Palais fédéral, en ponctuant les heures d'une chansonnette féministe.

#### 7/Le don d'une tribune

En offrant un lieu, la veille des femmes favorisa les rencontres, bien sûr, mais aussi suscita la possibilité, pour certains groupes, de sortir de l'ombre, de se manifester.

#### 8/La pertinence d'un projet

On aurait pu en douter. Les femmes, passées maîtresses en l'art de veiller, allaient-elles accepter de veiller encore? Dans le journal de bord où les veilleuses notent leurs impressions, on peut lire cette protestation d'Anne-Catherine Menétrey: « Marre de veiller! » Elle pensait à ses propres veilles domestiques. Mais on avait

tort. Aux oubliettes les doutes, veiller à la roulotte : un plaisir !

#### 9/Une vision à portée nationale

Parti du canton de Vaud, de Lausanne précisément, le projet qui à Lausanne même va recevoir le prix de l'Adf-Svf, a séduit les femmes de toutes les régions linguistiques : c'est ainsi que 318 veilles de 10 heures du matin à 10 heures du lendemain ont été assurées par des équipes de 2 ou davantage de femmes depuis le 8 mars jusqu'au 10 décembre 2004.

#### 10/ Un désir de mémoire

Cette grande aventure, nous allons pouvoir la revivre en feuilletant le livre de la Veille où nous retrouverons toutes les veilleuses grâce au talent de la photographe Hélène Tobler, qui se prit d'un coup de foudre pour le projet et sut si agréablement nous mettre à l'aise. Mais l'heure n'est pas encore d'ouvrir le livre... L'heure maintenant a sonné de remettre à Yvette Barbier le

Prix ADF-SVF 2005 une lampe-tempête conçue et réalisée par Mme Francine Stettler.

Et n'oublions pas l'Esprit de Famille!

Jeanne et Brigitte, vous avez certainement dû parfois trouver le temps long pendant que le trio de choc ne pensait qu'aux veilles. Voici quelques douceurs de consolation.

Monsieur Barbier, une bouteille non pas de la veille des femmes mais d'un caveau d'une vigneronne et des fleurs en hommage à l'impressionnant travail de secrétariat de Marie Perny!



## L'interview par Christiane Mathys-Reymond

Avec Nadene Canning Wacker, coordinatrice de Bureau Information Femmes et présidente de l'Association Via2.



En mars 2005, un important rapport sur le thème "concilier activité professionnelle et famille" paraît à l'enseigne de l'Association Via 2.

Pouvez-vous nous dire quelques nots de cette association.?

Via2 est l'abréviation de vie à deux. Notre vie se construit autour de différents centres l'intérêt, dont les principaux sont souvent la vie en famille et la vie professionnelle. La vie couple, avec la venue d'un enfant, se transforme. Notre mener de front nos professionnelles et note devoir parental doit se démultiplier. Pour un équilibre et le capital de acquis aussi bien

à son poste de travail qu'en tant que parent, un individu (femme comme homme) doit repenser manière sa dépenser son énergie. Un soutien de la part de son entreprise et de l'Etat est le bienvenu afin d'harmoniser ses engagements professionnels et familiaux.Via2 est né de ce constat et souhaite apporter des pistes de réflexion et des conseils aux parents et aux organisations privées et publiques de l'Arc lémanique pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

« En Suisse, la conciliation des tâches professionnelles et familiales ne va pas de soi »

Ce rapport prend acte des résultats d'une vaste enquête que vous avez menée en 2004 auprès de 1400 entreprises de l'Arc lémanique. Vous avez consulté celles-ci sur les mesures proposées aux employé-e-s pour conjuguer famille et profession. A l'origine de ce travail, quels déclencheurs?

De plus en plus d'hommes et de femmes en Suisse romande souhaitent avoir la possibilité de développer leur professionnelle activité familiale de façon plus équilibrée. Toutefois, de nombreuses études ont montré

que, en Suisse, la conciliation des tâches professionnelles et familiales ne va pas de soi.

l'ai moi-même participé, en 2001 à une recherche concernant le quotidien des femmes cadres et mères de famille, lancée par le Service pour la promotion de l'égalité de Genève, le Career Women's Forum et le Business and Professional Women's network. Plus de 100 femmes romandes y ont pris part. En écoutant les autres femmes s'exprimer sur les difficultés rencontrées dans leur vie de couple et leur vie professionnelle, j'ai réalisé à quel point il existe des freins à la carrière d'une femme. C'est ce qui m'a poussée à agir.

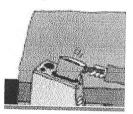


Pour en revenir à l'enquête, avez-vous été satisfaite du pourcentage de réponses ?

Ce sont 1'399 questionnaires qui ont été envoyés à un échantillon d'entreprises et d'administrations publiques vaudoises et genevoises sur la base de données fournies par l'Office fédéral de la statistique et le Centre Patronal de Paudex. Un peu plus de 265 entreprises et administrations publiques ont répondu. Le taux de réponse est globa-



lement de 19%. Les organisations genevoises se sont donné plus de peine pour compléter et retourner le questionnaire. En effet, bien que seulement 28,5% l'échantillon ait été adressé aux organisations genevoises, le taux de retour pour les réponses de Genève est quasi égal à celui de Vaud. Parmi les 265 questionnaires traités statistiquement (72 du canton de Genève et 193 du Canton Vaud), près de représentent des petites entreprises de moins de employé-e-s. Seules 19% des organisations répondantes emploient 250 personnes ou plus.



Il est certain que le nombre de questionnaires traités statistiquement (265) est trop petit pour être représentatif du tissu économique de l'Arc lémanique. Toutefois, les résultats présentés dans cette étude sont un bon indicateur (et le seul existant à notre connaissance) des pratiques en cours au sein des organisations genevoises et vaudoises, tous secteurs confondus.

Le premier aménagement qui vient à l'esprit lorsqu'on pense soutien de l'entreprise aux familles est le temps partiel. Or, dans le questionnaire à réponses multiples vous avez proposé plusieurs possibilités. Avez-vous voulu donner de bonnes idées aux entreprises?

Nous avons énuméré toutes les possibilités d'action dans différents domaines: l'aménagement du temps de travail (temps partiel, horaire libre, annualisation du temps de travail), l'organisation du travail (jobsharing, télétravail), les possibilités de formation continue, le soutien à la famille et la politique en matière de maternité, la prise en compte des expériences extraprofessionnelles ainsi l'idée de la conciliation que se font les entreprises.

Il est certain que cette panoplie de propositions a servi d'outil de sensibilisation en montrant l'étendue des possibilités d'action qui s'offrent aux organisations publiques et privées.

« Dans la plupart des cas ce sont les employé-e-s qui font la demande d'un aménagement personnalisé du temps de travail plutôt que la direction qui le propose »

Pouvez-vous nous commenter certaines?

En règle générale, les organisations interrogées ont répondu qu'elles proposent à leur personnel des possibilités d'aménagement du temps de travail. Le temps partiel est ce qui est le plus souvent proposé. Mais dans la plupart

des cas ce sont les employé-e-s qui font la demande d'un aménagement personnalisé du temps de travail plutôt que la direction qui le propose. 80% de ces demandes proviennent de collaborateurs et collaboratrices occupant un poste à fonction non dirigeante.

Seulement 4% des demandes proviennent de personnes occupant un poste d'encadrement ou de direction, ce qui confirme le constat fait par ailleurs selon lequel le temps partiel est moins répandu chez les cadres<sup>1</sup>

La plupart des organisations ont donné seulement une, voire deux réponses. Il semblerait dès lors qu'elles proposent rarement une gamme variée de mesures d'aménagement du temps de travail, comme si elles ne connaissaient pas les nombreuses possibilités qui s'offrent à elles pour assister leur personnel à mieux harmoniser leur temps professionnel et leur temps privé. Elles ne mesurent non plus pas à quel point de telles actions - même les plus simples - peuvent encourager les collaborateurs et collaboratrices à être plus à l'aise à leur poste de travail et donc être moins souvent absent-e-s et plus fidèles.

Les conclusions du rapport sont extrêmement réjouissantes - et une rien étonnantes ! - Les mesures de conciliation travail et famille sont favorables à la productivité de l'entreprise sans pour autant

SECO/OFAS, « BÉBÉS ET EMPLOYEURS, COMMENT RÉCONCILIER TRAVAIL ET VIE DE FAMILLE » (2004), P.12



augmenter les charges. Vous confirmez?

Une organisation qui intègre la dimension de la conciliation entre profession et famille dans sa politique de gestion a tout à gagner. Trouver l'adéquation entre les besoins de l'entreprise et ceux de collaboratrices et collaborateurs est la clé de la réussite. Les aménagements trouvés d'un commun accord les deux parties sont satisfaites. L'employé-e lus motivé-e pour accomplir ses tâches et reste fidèle à son employeur plus longtemps. L'employeur est moins souvent confronté à une rotation du personnel rapide ou à des employé-e-s démotivé-e-s et peu productif-v+e-s. Cette stabilité permet à l'entreprise de garder son capital intellectuel - composé entre autres des compétences des employé-e-s et d'augmenter son efficacité.

« Les mesures de conciliation travail et famille sont favorables à la productivité de l'entreprise sans pour autant augmenter les charges »

Des dépenses sont certes à envisager lors du démarrage d'une politique favorisant la conciliation. Elles sont alors liées à la phase d'apprentis-

sage et d'initiation et dispaau moment l'organisation du travail entre les collaborateurs concernés est bien en place. Je confirme donc: les entreprises avec lesquelles nous travaillons sont unanimement satisfaites mesures qu'elles ont volontairement mises en place.

Les conclusions sont valables pour les entreprises d'une certaine taille seulement?

Non, tout type d'organisation, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, peut mettre en place des mesures favorisant la conciliation entre activité professionnelle et famille. Sur 54 entreprises interrogées déclarant avoir un programme favorisant la conciliation, plus de la moitié (26) emploient moins de 50 personnes.

« Le travail en Suisse est encore très largement organisé autour de la notion de travailleur idéal »

Puisque l'entreprise a intérêt à reconnaître concrètement la vie familiale de son personnel, comment expliquer que si peu soit fait dans ce sens, que trois cent mille hommes actifs en Suisse souhaitent en vain réduire leur temps de travail?

Le travail en Suisse est encore très largement organisé autour de la notion de

«travailleur idéal». Ioan Williams - spécialiste américaine du droit de la famille explique que le travailleur idéal est cette personne qui travaille 100%, fait des heures supplémentaires, ne prend pas le temps pour faire des enfants, est disponible à tout moment. Alors même que de nombreux employé-e-s souhaitent une plus grande flexibilité dans l'organisation de leur travail, ils n'osent très souvent pas transgresser cette norme implicite et aborder le sujet avec leur employeur.

A notre époque si dure où faire des bénéfices consiste, pour certaines entreprises, à licencier, à jeter son personnel, ne serions-nous pas en pleine rêverie avec ce beau projet?

Il est certain que nous pas emprunté chemin de la facilité. Ce qui est néanmoins sûr est que rien ne change si on n'agit pas. Il reste beaucoup à faire et nous le constatons chaque jour. Le taux de divorce s'ne cesse d'augmenter, le stress maintenant reconnu comme un facteur négatif pour notre santé. Pour reconnaître la volonté et le courage des hommes et (les) femmes des souhaitant ou devant travailler tout en éduquant les enfants, il reste encore beaucoup à faire.

Pour en savoir plus : Le rapport est téléchargeable sur www.via2.ch



## Projet de l'Adf-Vaud

Par Christiane Layaz-Rochat et Christiane Mathys-Reymond, membres du Groupe politique de l'Adf-Vaud

#### Contre la pauvreté des femmes (suite)



Ayant à cœur de tenir au courant nos membres sur l'avance de nos travaux, nous publions ici un projet d'interpellation au Conseil d'Etat dont nous discuterons, cet automne, avec des députées. Il s'agit donc d'un document de travail.

Dans le Plan d'action de la Suisse adopté par le Conseil Fédéral en tant que suivi de la quatrième conférence mondiale sur les femmes (Pékin 1995), il est relevé (mesure 7, page 8) que nombre de personnes âgées, encore chez elles, ne touchent pas les prestations complémentaires auxquelles elles auraient droit. Les femmes seraient plus nombreuses dans ce cas.

Partant de ce constat, l'Association vaudoise pour les droits de la femme a voulu connaître, sur le plan vaudois, les raisons de ces non-attributions. Pour ce faire, une enquête sous forme

de questionnaire a été lancée en 2003 auprès de 383 communes.

Des réponses reçues (222 questionnaires, soit le 58%), il ressort que

I. 123 communes (soit le 87%) indiquent que les ayants droits ne sont pas informés automatiquement.

II. 194 communes, (soit le 87%) indiquent que les personnes estimant avoir droit aux prestations complémentaires doivent en faire elles-mêmes la demande.

III. 139 communes (soit le 63%) estiment que tous les ayants droit ne s'annoncent pas spontanément et ressentent une gêne à le faire.

Nous appuyant sur ces faits, nous demandons au Conseil d'Etat de prendre les mesures adéquates visant à compléter les dispositions en vigueur concernant l'octroi des prestations complémentaires AVS/AI.

A cet égard, il conviendrait de compléter l'arrêté du 24 mars 1971 concernant l'application de la loi du 29 novembre 1965 sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité (I.VPC) comme suit :

Ajouter deux articles nouveaux

Premier article nouveau

Information

L'information est assurée de manière adéquate aux ayants droit potentiels : Par l'envoi régulier, par le biais des caisses de compensation, d'une information à tous les rentières et rentières.

Second article nouveau

Collaboration des autorités fiscales cantonales.

Les autorités fiscales cantonales joignent à la déclaration d'impôt destinée aux personnes physiques ayant atteint l'âge de la retraite une feuille de calcul de prestations complémentaires simplifiée.



## Toutes égales et tous égaux par Birgitta Bischoff

Nous sommes aujourd'hui putes égales et tous égaux derant la loi. Que vous soyez un homme public ou une fille publique, c'est pareil. Vraiment?

Le hic, c'est que la signification n'est pas du tout la même. Le langage fait transparaître le fondement totalement inégalitaire de notre culture.



« Nous sommes aujourd'hui toutes égales et tous égaux devant la loi. Que vous soyez un homme public ou une fille publique, c'est pareil.

Vraiment?»

Être qualifié de public, c'est bien pour un homme, mais pas pour une femme. Les femmes appartiennent au secteur privé, c'est là qu'elles sont bien à leur place. Mais non, c'est tout faux! pas dans notre culture, chez les musulmans, c'est comme ça, mais pas chez nous! Vraiment? Avec Rousseau, on partait de l'idée d'un contrat conclu par des êtres humains libres, égaux et raisonnables. Mais à cette époque-là, les femmes n'étaient pas censées posséder ces qualités, elles ne pouvaient donc pas être considérées comme des hommes en tant que personnes politiques.

#### « Les femmes n'étaient pas censées posséder ces qualités »

Au lieu de cela, elles étaient rangées exclusivement dans la sphère privée. En dépassant cette frontière, elles risquaient d'être considérées comme des publiques (signifiant courtisanes, prostituées). De même, lors de la Révolution française, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 parlait effectivement des hommes en tant qu'êtres humains de sexe masculin. L'abbé Sieyès s'exprime devant l'Assemblée générale comme suit :

« Tous les habitants du pays doivent y jouir des droits de citoyens passifs, tous ont droit à la protection de personne, de leur propriété, de leur liberté, etc, mais tous n'ont pas droit à prendre une part active dans la formation des pouvoirs publics; tous ne sont pas des citoyens actifs. Les femmes, du moins à l'état actuel, les enfants, les étrangers, ceux encore qui ne contribueraient en rien à soutenir l'établissement public, ne doivent point influer activement sur la chose publique. Tous peuvent jouir des avantages de la société, mais ceux-là seuls qui contribuent à l'établissement public sont comme les vrais actionnaires de la grande entreprise sociale.

#### « Les femmes ne doivent point influer activement sur la chose publique. »

Encore un peu d'histoire : Au cours du XIXèmesiècle, une paix a pu s'établir entre la plupart des religions confessions présentes dans nos contrées, grâce à la séparation de l'Etat et de l'Eglise. Le pouvoir public ne s'implique plus dans les questions religieuses. La tenue des registres d'état civil, autrefois affectée à l'église, constitue désormais une tâche l'administration publique. La confession est devenue une affaire privée. En même temps, vu que les femmes ne pouvaient pas être des « hommes politiques », elles se voyaient affectées au secteur privé. KKK, Kinder, Küche, Kirche (enfants, cuisine, église).

Bien que dans notre ordre juridique actuel, le principe de l'égalité des sexes se trouve ancré dans la constitution (depuis pas si longtemps que





ala

ça !), il n'est encore pas concrétisé dans la réalité sociale, ni même au niveau de structure législative. La protection de nos assurances sociales octroie ses prestations en relation avec un travail rémunéré, or le travail non rémunéré à l'intérieur de la famille est toujours effectué majoritairement par femmes qui ne sont exemple pas couvertes par l'assurance accidents obligatoire et, même si elles ont des enfants, n'ont pas le droit de percevoir des allocations familiales.

« La séparation entre la sphère publique et la sphère privée a permis de cimenter l'attribution d'une sphère à chaque sexe. »

Dans les secteurs des soins aux malades et aux personnes âgées ainsi que dans l'éducation des enfants, activités émanant traditionnellement de la sphère privée, la très grande majorité des personnes actives sont encore aujourd'hui des femmes. Le secteur de la politique et de la haute finance « ceux-là seuls qui contribuent à l'établissement public » (voir Sieyès, cité plus haut, en 1789) se compose encore de nos jours majoritairement, sinon exclusivement, d'hommes.

Ceci démontre que la séparation entre la sphère publique et la sphère privée qui a certes contribué à atténuer les conflits religieux, a également permis de cimenter l'attribution d'une sphère à chaque sexe.

« L'introduction de règles de droit public dans des matières traditionnellement de pur droit privé demande une lutte constante »

Est-ce donc sans espoir? Non, l'histoire continue, et les moeurs évoluent, non sans peine. est il vrai. L'introduction de règles de droit public dans des matières traditionnellement de droit privé demande une lutte constante. Le mariage, institution de droit privé par excellence, (d'origine religieuse) doublé très souvent par une cérémonie religieuse et de ce doublement privé, longtemps résisté à l'oeil attentif du pouvoir public, censé protéger les citoyennes

et citoyens de la violence d'autrui. La poursuite d'office de la violence conjugale a commencé à briser un immense tabou. Commencé, dis-je, car on n'entend pas parler d'une explosion des dénonciations, tandis que les actes violents en général ont l'air d'être en constante augmentation, et des recherches ont démontré que les personnes violentes en dehors de leur couple le sont aussi l'intérieur.

laveni Pourtant. futur Continuons commencé. de battre des brèches dans la muraille qui sépare la sphère publique et la sphère privée. Nos filles pourront fièrement se qualifier de filles Vive publiques. les filles publiques.

#### Adf-Vaud:

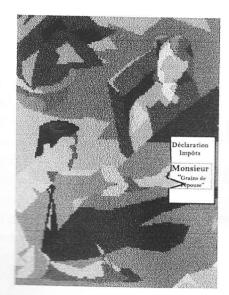
Envoi Gazette : Gabrielle Ethenoz Ch. du Lignolet 7 1260 Nyon

Mise en pages : Viviane Schusselé vschussele@planet.ch dès le 1.10.05 vschussele@bluemail.ch Correctrice : Floriane Pariat

Impression: Imprimerie offset Ph. Afonso Rte de Denges 28 G 1027 Lonay



## Imposition séparée par Viviane Schusselé



En 1989, mon mari reçut me leure de l'autorité fiscale « Monsieur, mute au décès de votre beaules pièces suivantes... ?

Tres très en colère j'écrivis departement des finances pour me plaindre de ce procédé.

« Elle a droit à la rubrique gains de l'épouse et ce, même si l'époux est chômeur et que Madame fait bouillir la marmite! »

Dans leur réponse, la loi du 26.11.56 sur les impôts directs cantonaux mise à jour au 1.1.89 stipule, entre autres, que le revenu et la fortune des époux vivant en ménage commun s'additionnent, quel que soit le régime matrimo-

nial. Les époux sont considérés comme un seul contribuable et déposent une déclaration unique. Pour l'impôt fédéral direct, l'épouse est représentée par son mari. Pour des raisons pratiques, le fichier adresse des contribuables vaudois indique les nom, nom d'alliance et prénom du mari, lorsque les époux vivent en ménage commun. C'est la raison pour laquelle l'en-tête de la correspondance rédigée dans les bureaux de l'Administration cantonale des impôts s'inspire généralement de ce qui est imprimé. Cette manière de faire permet également de gagner du temps.» Pour résumer: est-ce pour gagner du temps que la lettre ne m'a pas été adressée directement ou parce qu'aux veux de l'autorité fiscale les épouses n'existent pas?

Dans les années 1990, une famille traditionnelle constituée de Papa, Maman et deux enfants juste majeurs recevait 3 formulaires de déclaration d'impôts; un pour le père, un pour chacun des jeunes gens; le nom d'alliance de la mère est accolé au nom de famille, son existence apparaît dans la situation familiale du mari et elle a droit à la rubrique « gains de l'épouse » et ce, même si l'époux est chômeur et que Madame fait bouillir la marmite!

Depuis la déclaration 2001-2002, très léger progrès, le formulaire est libellé au nom de Monsieur et Madame, mais Madame figure toujours sous « Gains de l'épouse ». Sur la déclaration 2003 elle a droit à une colonne pour elle toute seule et sur celle de 2004 sont nom entier figure sur le formulaire. Quelle chance, ils ont modifié le fichier adresse set par notre faute les fonctionnaires perdent du temps.

« Est-ce pour gagner du temps que la lettre ne m'a pas été adressée directement ou parce qu'aux yeux de l'autorité fiscale les épouses n'existent pas ? »

Enfin, il est question d'introduire une imposition séparée dès 2008.

En effet, le 25 juin 2005: Le Conseil national examine diverses propositions ayant trait à l'imposition de la famille: par 114 voix contre 53, il accepte la motion du groupe radical-libéral « Passage à l'imposition individuelle » qui demande l'abandon de l'imposition des couples et des familles et son remplacement par l'imposition individuelle, quel que soit l'état civil du contribuable. Quant à la charge fiscale imposée à ce



dernier, elle ne devrait pas dépasser le niveau actuel.

#### « Les économies ou l'existence fiscale ? »

Selon certaines qui veulent le statu quo, cette séparation nous prétériterait, ce qui est à voir, car dans le cumul actuel le taux peut passer à l'échelon supérieur. Mais si tel était le cas, que choisissons-nous ? les économies ou l'existence fiscale ?

Si cette introduction était acceptée, peut-être que dès 2009 nos filles elles-mêmes recevraient des demandes de renseignements consécutives aux décès de leurs parents et non plus leur époux.

## Quand les femmes pourront-elles enfin envisager une participation à tous les échelons de la société ? par Raymonde Lavanchy

Régulièrement paraissent dans les journaux des articles de spécialistes abordant sous des aspects divers le manque de crèches, le vieillissement de la population et le financement des retraites, l'infertilité couples due à l'âge toujours plus élevé auquel les femmes procréent, taux de fécondité trop bas, la difficulté, voire l'impossibilité de concilier vie de famille et carrière professionnelle. pénurie de main d'œuvre qualifiée vers 2015-2030. Chaque semaine donc ou presque, il nous est rappelé et exposé dans toutes implications les conséquences négatives importantes l'impossibilité – l'incapacité? – de promouvoir une société dans laquelle le désir d'enfants, la vie de famille et la pleine participation des femmes dans tous les domaines et à tous les échelons et celle des hommes dans l'éducation et les tâches de soins seraient non seulement voulus, mais iraient de soi.

ses on leurs?

Quand un article paru récemment dans la presse « Si nous, en tant que société humaine voulons des enfants, de quelle manière la société dans son ensemble propose-t-lelle de les prendre en charge? »

nous apprend qu'une loi pour créer des places en crèche est « ficelée », mais qu'elle repose dans un tiroir du Canton faute de financement prévu pour.... 2010, l'on se trouve manifestement dans schéma ancien, face à une manière dépassée d'aborder le problème. Or tant qu'une majorité d'hommes et de femmes ne sera pas convaincue qu'il est de l'intérêt et du bien-être de tous de promouvoir société plus juste et plus humaine, une société dans laquelle les hommes et les femmes auront accès à toute

l'expérience humaine, rien ne changera vraiment. Selon René Lévy de l'Institut des trajectoires biographies (ITB), pour que les choses changent, le changement de mentalité, à lui seul, ne suffit pas; «il faudrait un ébranlement des structures institutionnelles ». Alors? J'aimerais soumettre deux pistes.

lean Baker Miller toward a DCV

La première piste émane d'un livre remarquable paru il y a bientôt 30 ans (1ère édition en 1976, 2ème en 1986): Toward a New Psychology of Women, de Jean Baker Miller, psychiatre, psychanalyste, professeure de psychiatrie clinique à l'Ecole de médecine de l'Université de Boston. Elle a également occupé de nombreuses fonctions dans des



organismes promouvant la santé des femmes, l'égalité et les droits civiques. Pour Mme Baker Miller, dire: « De quelle manière proposez-vous de répondre au besoin de prise en charge des enfants? », c'est aborder le problème selon le schéma de l'inégalité. Par contre, «Si nous, en tant que société humaine voulons des enfants, de quelle manière la société dans son ensemble propose-elle de les prendre en charge, de répondre à leurs besoins de telle façon que les femmes n'aient pas à en souffrir et ne doivent pas renoncer à d'autres formes de participation et de pouvoir? Comment la société se propose-t-elle de s'organiser de manière à ce que les hommes puissent participer à l'égalité, à l'éducation et aux tâches de soins?» Mettre en priorité le désir d'enfants et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sont, pour Mme Baker Miller, la seule manière de sortir de l'impasse et d'avancer. De plus, dit-elle, ce est pas irrationnel et demander trop que de vouloir une telle société. Poser ainsi ces questions cruciales, vouloir les résoudre impliquerait, selon R. Lévy cité plus haut, ébranlement des structures institutionnelles.



Nadia Lamamra

La deuxième piste est à trouver dans les propos de Nadia Lamamra, de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle.

Cet Institut vient de sortir une brochure à l'usage des enseignants-es. Son objectif est de permettre de comprendre les mécanismes inconscients de ségrégation qui seraient renforcés dès le début de la scolarisation. Une phrase de Nadia Lamamra, responsable du projet, retient tout particulièrement mon attention :

« Trop souvent, le public confond égalité des droits – que nous revendiquons – avec indifférenciation des sexes, ce que nous ne souhaitons pas. Il faut permettre d'élargir le rôle de chacun-e mais pas de créer une société androgyne. »

#### « Mettre en priorité le désir d'enfants la seule manière de sortir de l'impasse »

Cette confusion est courante qu'on peut dire qu'elle est une défense. La surmonter demande non seulement un travail de clarification mais aussi, en quelque sorte, de maturation quant à notre identité; qu'est-ce être une femme? qu'est-ce être un homme? Mais pourquoi rétablir l'équilibre, pourquoi changer les choses? «Dans mon idéal, dit encore Nadia Lamamra, tout le monde va y gagner, y compris les garçons qui subissent aussi un modèle très réducteur dès l'école enfantine.»

Le texte ci-dessus est inspiré, en partie, de l'article de Vincent Stöcklin, 24 Heures du 15.07.05

#### Agenda

#### Prochains marchés FSF

3 septembre : Chexbres

Charivari

Décembre : Lausanne souper

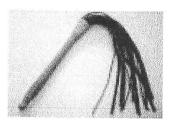
du Claf

2 et 3 décembre : Vallorbe

marché artisanal

Groupe politique: Octobre Discussion avec des Députées sur notre Projet d'interpellation au Conseil d'état sur l'attribution des prestations complémentaires.

#### **Martinet**



#### Difficile d'imposer la féminisation des termes!

Ma lettre au courrier des lecteurs de 24 Heures avait été acceptée. J'étais bien heureuse d'avoir pu dénoncer l'éviction sans motif de la pasionnaria de Max Havelaar : Paola Ghillani.

Je relisais donc mon texte pour voir l'effet produit dans le journal quand soudain, c'est le choc : Christiane Mathys-Reymond, cofondateur de

Magasin du Monde de Vallorbe. De quel droit un journaliste rétablit-il le masculin?



## Structures d'accueil pour les enfants, un problème toujours d'actualité Sophie Gällnö

Au début de l'année 2005. le ventre à peine arrondi, j'entrepris de chercher une place d'accueil pour mon enfant à naître six mois plus tard. Il faut s'y prendre à l'avance, m'avait-on dit. Saisissant le téléphone, je fis le tour des lieux d'accueil mentionnés par le Bureau d'information aux parents de Lausanne. La réponse était toujours même: nous ne pouvons rien vous garantir, nous sommes surchargés de demandes. Une gentille responsable de crèche, percevant peut-être mon désarroi, tenta de me réconforter: la situation sembler désespérante me ditelle, mais les parents parviennent toujours à bricoler une solution en dernière minute, par exemple avec une voisine. Bricoler une solution? A la dernière minute ? J'imaginais l'angoisse, quelques semaines avant la reprise du travail. cherchant toujours un lieu d'accueil pour notre bébé...

La pénurie de structures d'accueil pour les enfants est un thème d'actualité. Lors de l'assemblée des déléguées de l'ADF en avril dernier à Lausanne, la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon a exposé le projet de loi pour l'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud. Malgré la forte pénurie dans ce canton, le projet de loi s'est heurté à de sérieux obstacles,

notamment pour des raisons financières. Le canton de Vaud n'est évidemment pas seul à être confronté à ce problème; partout en Suisse, les parents peinent à trouver une solution de garde pour leurs enfants.

#### « Bricoler une solution ? A la dernière minute ? »



Anne-Catherine Lyon

enfants en âge préscolaire d'abord: selon une du Fonds national publiée en juin 2005 sur le besoin en crèches et familles de jour en Suisse<sup>1</sup>, l'offre actuelle au niveau national ne couvre que 40% de demande, et il serait nécessaire créer 50'000 places d'accueil supplémentaires (l'offre actuelle se situant à 30'000 places). S'ils en avaient

le choix, de nombreux parents opteraient certes pour une solution garde privée de (parents, famille, connaissances), mais ils seraient une majorité à favoriser solution de garde formelle (crèches, familles de jour). Pas n'importe quel toutefois, les parents étant prêts à dépenser 7frs par heure pour une telle solution. demande augmenterait donc fortement si les places de garde étaient subventionnées. D'autres facteurs influencent également les préférences des parents: plus l'âge et le niveau de formation de la mère sont élevés, plus la volonté de confier la garde des enfants à une structure externe est forte. Fait intéressant, la demande diminue par contre si le père travaille à temps partiel et s'occupe des enfants. Sur la base de ces résultats, les auteurs de l'étude recommandent fortement au monde politique et économique de développer l'offre d'accueil des enfants en âge préscolaire. Les bénéfices seraient importants non seulement pour les parents et les enfants, mais également pour l'économie, car les femmes seraient mieux intégrées dans le monde du travail.

Toutefois – c'est un fait bien connu – le problème de la garde d'enfants ne s'arrête pas lorsque ceux-ci atteignent

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Combien de crèches et de familles de jour faut-il en suisse? Etude à consulter sur le site www.snf.ch



l'âge de la scolarité. C'est pourquoi Avenir Suisse (la "boîte à idées" des multinationales helvétiques) a non seulement publié un livre, à la fois argumentaire et guide pour la mise en place de l'école à horaire continu, mais l'a de surcroît envoyé aux 2800 personnes responsables de cette question dans les communes suisses².

# « Il serait nécessaire de créer 50'000 places d'accueil supplémentaires »

Constatant que l'école à horaire continu n'existe pour l'instant que dans communes (!), Avenir Suisse souligne l'importance de cette forme de prise en charge pour l'économie helvétique (encore fois, c'est l'insertion professionnelle des mères qui est évoquée), mais aussi pour le bien-être des enfants, qui pourraient tous, quelle que bit leur situation familiale et sociale, bénéficier d'un encadrement adéquat en dehors des heures d'enseignement.

L'économie, les familles et les mères en particulier auraient donc tout avantage à ce que de nouvelles structures d'accueil des enfants soient



créés. Mais il importe de prendre en compte également les intérêts des personnes qui travaillent dans le domaine de la garde d'enfants, en favorisant des structures officielles et contrôlées, avec des contrats et des salaires équitables.

#### « Le problème de la garde d'enfants ne s'arrête pas lorsque ceux-ci atteignent l'âge de la scolarité »

Car il faut souligner que les personnes qui prennent en charge le ménage, les enfants ou les personnes âgées dépendantes pendant que les parents travaillent méritent de bonnes conditions d'emploi. Le numéro de Nouvelles Questions Féministes consacré au thème famille et travail³ apporte de nombreuses pistes de réflexion sur les emplois dits domestiques ou de proximité. La garde des enfants

rémunérée est encore souvent confiée à des personnes - presque toujours des femmes - qui travaillent dans une grande précarité. Il peut s'agir d'assistantes maternelles très faiblement rémunérées, de travailleuses au noir ou de migrantes clandestines (un pourcentage très élevé de femmes sans-papiers travaillent dans le secteur des emplois domestiques). féminisation de la migration mondiale – les migrantes étant actuellement surtout mères seules ayant quitté la pauvreté de leur pays pour chercher du travail ailleurs ce qui permet pour l'instant de répondre à une bonne partie des besoins des pays riches en matière de prise en charge des enfants et des personnes dépendantes. L'article de A. R. Hochschild<sup>4</sup>, traduit dans ce numéro de NQF, raconte le triste parcours de ces femmes qui ont dû laisser derrière elles leurs propres enfants, pour aller s'occuper des enfants des autres en travaillant comme

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Christian Aeberli, Hans-Martin Binder (juillet 2005), L'école à journée continue. Un guide pratique à l'usage des communes et des responsables des écoles. Zurich: Avenir Suisse. Le guide peut être consulté sur le site www.avenirsuisse.ch.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Famille-Travail: une perspective radicale, Nouvelles Questions Féministes, vol. 23, n. 3 / 2004.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le nouvel or du monde



dans un pays riche. Même si elles parfois sont très qualifiées dans un autre domaine (enseignement, commerce, études d'ingénieur-e), femmes n'obtiennent souvent dans nos pays que des emplois domestiques (au noir ou de toute façon mal payés), car on les utilise pour combler à moindre frais les lacunes en matière de garde d'enfants. La migration massive des femmes des pays pauvres est certes un phénomène vaste et complexe, mais il est important de réaliser qu'actuellement, problème de la garde d'enfants dans nos pays est souvent résolu sur le dos de femmes en position défavorisée. La précarité dans le milieu des emplois domestiques général est par ailleurs maintenue par les préjugés ces tâches courants sur traditionnellement féminines: s'occuper d'enfants serait une facile naturelle et (surtout pour les femmes...), il suffirait d'aimer les enfants, etc. Ces clichés permettent de masquer le travail et la responsabilité qu'implique le soin aux enfants, et laissent hypocritement l'activité de garde d'enfant n'est pas un véritable métier,

méritant salaire décent et protection sociale.

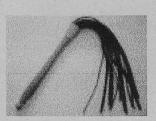
S'il est encore et toujours essentiel de reconnaître et de rendre visible le travail domestique effectué (surtout par les sphère femmes) dans la familiale, il faut également valoriser ces activités lorsqu'elles sont exercées sur un mode professionnel. Et ce n'est certainement pas avec des solutions bricolées à la dernière minute par parents que l'on garantira des conditions d'emploi équitables.

P.P. 1260 Nyon 2

Annoncer les rectifications d'adresse selon Al No 552

Edition ADF Ch. du Lignolet 1260 Nyon Madame
Paratte Danielle
Place centrale 12
1870 Monthey

#### **Martinet**



#### Sexisme biblique

A notre époque d'intégrismes et de littéralismes de toute obédience, il est nécessaire de redire que la Bible n'est pas tombée du ciel. Pour preuve, les nombreux exemples de sexisme dont celui-ci qui ne trouverait grâce chez aucun « évangéliste » le plus strict.

Il s'agit du texte bien connu de la multiplication des pains. Au moment de dénombrer tous ceux qui furent rassasiés, le narrateur dit : « Ceux qui avaient mangé étaient environ cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants » Mat. 14/21